Informations de base

2019/2085(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
PECH Pêche	GONZÁLEZ CASARES Nicolás (S&D)	24/09/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0041/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0093/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2085(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00828

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	PECH	PE642.908	03/12/2019	
Projet de rapport de la commission		PE639.865	05/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE646.780	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0041/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0093/2020	14/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1899 JO L 417 11.12.2020, p. 0203

Décharge 2018: Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)

2019/2085(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 604 voix pour, 85 contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 17.408.849 EUR, soit une augmentation de 1,73% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,74 %, soit une légère augmentation de 0,83 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 87,62 %, soit une augmentation de 13,81 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a mis en œuvre 98 % de ses activités dans les délais et a exécuté 100 % de son plan annuel de communication stratégique;

- l'Agence, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'Agence européenne pour la sécurité maritime ont adopté des modalités de travail tripartites définissant la coopération entre elles ainsi qu'avec les autorités nationales exerçant des fonctions de garde-côtes. Toutefois, l'Agence devrait être dotée de ressources financières et humaines à la hauteur de ses tâches croissantes;

- un système de gestion de la sécurité de l'information basé sur la norme internationale ISO 27001 a été mis en place afin de protéger l'Agence contre les risques technologiques et de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations;

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 98,36 %, avec la nomination de 60 agents temporaires (AT) sur les 61 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- dans le cadre des marchés publics partagés, la principale activité de passation de marchés en 2018 s'est concentrée sur le lancement de deux appels ouverts visant respectivement à acquérir des services d'agence de voyage et d'organisation d'événements pour l'Agence et pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.